

tient. Car les plus anciens textes de ce genre renferment toujours les noms de ceux auxquels ils se rapportent. Nous trouvons dans ce manuscrit un *Exaudi Christe* spécial adressé successivement au pape Adrien, au roi Charles et à sa famille : il se date donc très aisément, d'après la mention de ces personnages, entre 783 et 794. Or, cet *Exaudi* a un début trois fois répété et qui sert ensuite de refrain, c'est *Christus vincit Christus regnat, Christus imperat*. C'est bien là notre chant la *litania carolina*, comme on l'a encore appelé. Au regard des textes plus récents et devenus classiques, ce premier jet n'est pas complet, et il donne en même temps la clé de certaines additions *ad libitum* dont, par la suite, on ne s'est pas privé.

Ce premier texte des acclamations carolingiennes, après le refrain et avant le verset pour le Pape, dit, en effet : « *Illius qualis volueris, tu lo juva* », c'est-à-dire : « [acclamation] de celui que tu voudras » avec la réponse, EN LANGUE VULGAIRE, *tu lo juva*, déformation du *tu illum adjuva* latin. Ce texte premier des *laudes* de l'empire de Charlemagne l'est donc aussi de notre propre langue, sous sa forme archaïque. Après l'invocation pour le Pape et celle pour les rois, lorsque le *Redemptor* (ou le *Salvator*) *mundi* a été chanté, la rubrique indique pareillement un choix *ad libitum* d'invocations aux saints : *Sancte Petre, tu lo juva, « vel alios sanctos quales volueris. »*

Il y a là un bon nombre d'acclamations pour toute la famille impériale ; il n'y en a pas pour l'évêque, mais pour les magistrats et l'armée :

*Omnibus iudicibus vel cuncto exercitui Francorum, vita et victoria. Sancte Remigi, tu los juva*. Puis on reprend *Christus vincit*, et on termine par le *Kyrie eleison* qui doit l'enchaîner avec la suite de la liturgie. Voilà donc la forme originale de cette acclamation.

Si nous cherchons ce qui a donné lieu à ce chant, il faut, tout d'abord, écarter les habitudes romaines, bien que nous trouvions l'*Exaudi Christe* usité ici et là dans les mêmes circonstances. Il y a, en effet, une différence capitale entre l'usage romain déjà mentionné et ce qui va prévaloir dans les pays francs. A Rome, après l'intonation du diacre, tout le peuple continue l'acclamation et répond de même aux invocations aux saints. En Gaule et en Germanie, jamais ; l'*Exaudi Christe* et ce qui suit sont entièrement chantés par les solistes